

PROJET ÉOLIEN DE LA NAULERIE
SENSIBILITES
 (Aire d'étude immédiate)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude immédiate

Sensibilité sur les éléments structurants et particularités paysagères

- Cours d'eau
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran
- Coteau permettant des dégagements visuels

Sensibilité sur les infrastructures et le tourisme

- Sensibilité faible à forte depuis les axes routiers principaux
- Sensibilité nulle depuis les axes routiers
- Itinéraire touristique présentant une sensibilité liée à la modification du paysage
- Site touristique présentant une covisibilité potentielle avec le site du projet

Sensibilité des bourgs et hameaux

Contexte d'implantation des bourgs

- Coeur urbain montrant peu d'enjeux de visibilité
- Coeur urbain montrant des enjeux de visibilité ponctuels
- Frange urbaine fermée
- Frange urbaine montrant plusieurs dégagements visuels vers le projet
- Vue depuis le bourg

Contexte d'implantation des hameaux

- Sensibilité nulle : hameau dans un contexte fermé (accès, extérieurs et habitations)
- Sensibilité faible : hameau présentant un contexte fermé depuis l'habitation mais dont les abords, la cour ou l'accès peut présenter des ouvertures
- Sensibilité modérée : hameau avec ouverture visuelle en direction d'une partie de la ZIP depuis les secteurs habités
- Sensibilité forte : hameau avec vue large sur un ou plusieurs secteurs de la ZIP depuis les secteurs habités

Sensibilité sur le patrimoine bâti protégé depuis l'espace public

- Edifice
- Contour du site protégé ou des SPR
- Sensibilité nulle
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte

Sensibilité sur les unités paysagères

- Sensibilité faible à forte



6. IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE : LES VARIANTES D'IMPLANTATION

6.1 PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION DANS LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Le SRE positionne la ZIP du projet en zone favorable. Toutefois, les contraintes qui obligent à l'exclusion de ce secteur sont exclusivement liées au volet environnemental. D'un point de vue paysager, le projet se situe dans une zone dite «sensible à l'éolien». Il se situe cependant en dehors des zones de vigilance des vallées les plus proches (notamment la Vonne).

Compte tenu de sa situation, plusieurs préconisations sont à prendre en compte dans la définition du projet et sont présentées ci-dessous. Ces extraits sont issus du SRE de Poitou-Charentes.

Intégration paysagère

Au-delà des éléments patrimoniaux ponctuels, repérés et identifiés par la protection dont ils bénéficient, il ne faut pas négliger le paysage « ordinaire ». Les habitants de la région ne sont pas tous en situation d'habiter dans un périmètre protégé, mais ils méritent néanmoins que les projets d'implantation éoliens soient traités avec attention et sensibilité.

Il s'agit de prendre en compte les interrelations entre les éléments identitaires du territoire, leur évolution ainsi que les perceptions sociales induites :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis-à-vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructures..);
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...) qui sont des éléments de paysage non protégés, mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6kms habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

Rapport d'échelle entre les éoliennes et les vallées

La bonne intégration des éoliennes avec les vallées, principal événement du relief de la région, demande à être particulièrement attentif aux recommandations suivantes :

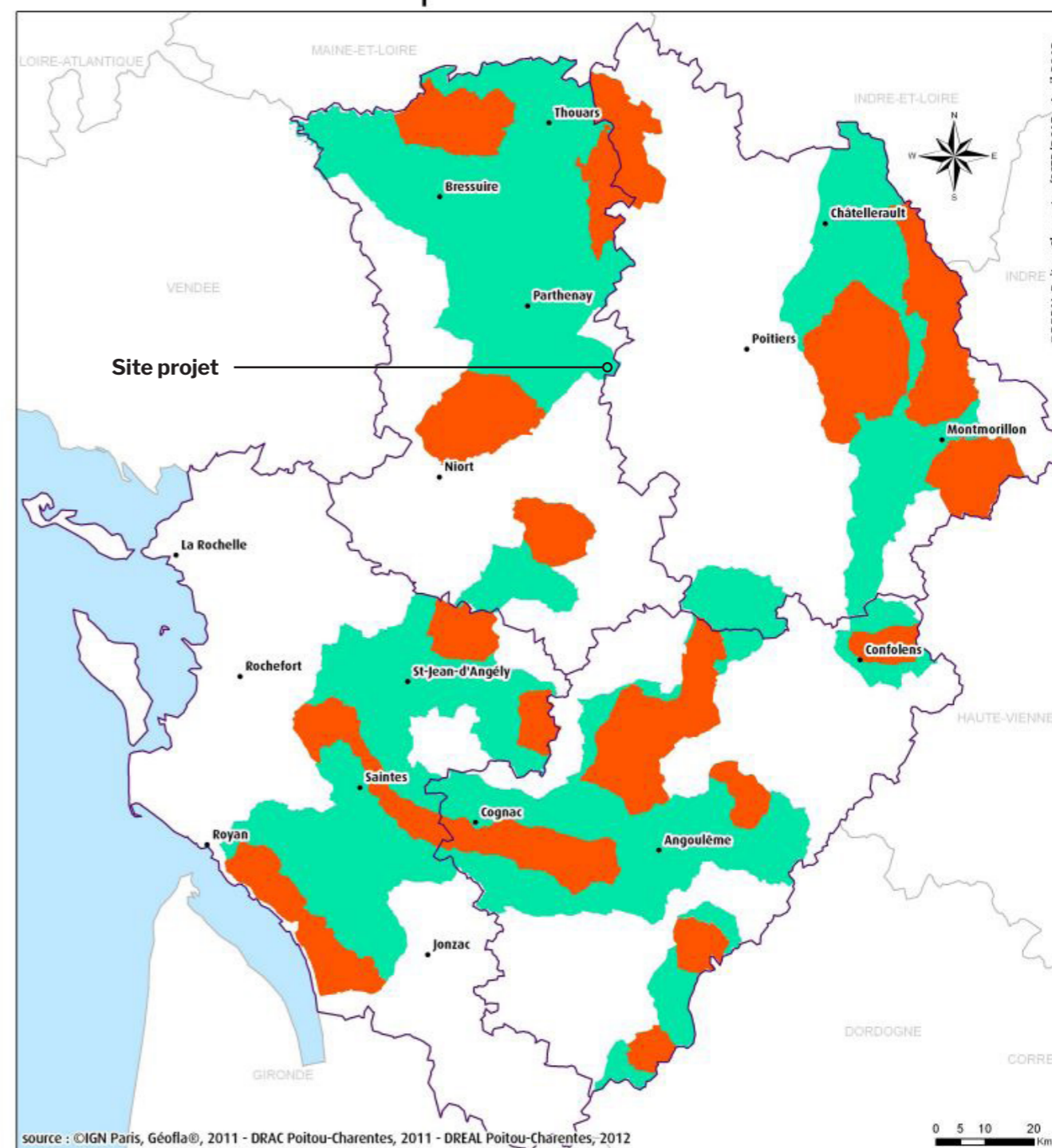
- accompagner les lignes de force des vallées en veillant à conserver des rapports d'échelle favorables au paysage par rapport aux éoliennes ;
- préserver la qualité paysagère des panoramas en préconisant l'absence d'éolienne visible depuis les belvédères et promontoires emblématiques ou en s'assurant de leur intégration ;
- vérifier qu'il n'y a pas d'écrasement visuel de la vallée. Le retrait des éoliennes vis-à-vis des vallées, ainsi que leurs hauteurs doivent permettre un rapport d'échelle favorable au paysage depuis les points de vue singuliers, depuis le fond de vallée ou dans le paysage lointain.

Éoliennes et patrimoine bâti

La bonne cohabitation entre les projets éoliens et le patrimoine bâti, et plus généralement les zones habitées, passe par la prise en considération des points suivants :

- mettre un recul suffisant entre le parc éolien et les éléments patrimoniaux verticaux ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie (communes, hameaux...) et pour proscrire le mitage ;
- préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

Territoires emblématiques



- Espaces culturels emblématiques
- Zones de sensibilité à l'éolien

Carte de localisation des espaces culturels emblématiques (source : SRE Poitou-Charentes)